

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 23 novembre 2002 de M. Daniel Künzi, intitulée: «Aide au développement, que fait la Ville de Genève?»

TEXTE DE LA QUESTION

L'Organisation des Nations Unies a fixé un taux de 0,7% du budget des pays riches pour l'aide aux pays pauvres. Le Canton de Genève a adopté une loi visant à atteindre cet objectif.

Le maire de la Ville a lui aussi approuvé cet objectif, adopté également par d'autres communes genevoises.

Le budget de la Ville de Genève est de près de 1 milliard de francs. Notre Ville devrait donc consacrer environ 70 millions de francs pour l'aide au développement des pays pauvres. Au budget 2003, il n'est cependant prévu, par exemple, qu'une subvention de 80 000 francs pour la Fédération genevoise de coopération technique.

Quel est le montant actuel de l'aide au développement de la Ville de Genève, comment est-il calculé, à qui est-il attribué?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a effectivement annoncé vouloir faire un effort pour consacrer, à terme, 0,7% de son budget à la coopération au développement. D'ailleurs, depuis 1999, le pourcentage est passé de 0,25% à 0,5%.

En 2003, la Ville de Genève a créé l'Association villes unies contre la pauvreté (VUP) à laquelle elle a accordé une subvention annuelle de 500 000 francs. La Ville a aussi consacré 2 470 000 francs pour financer des projets de développement sur le terrain.

Egalement en 2003, les subventions annuelles de fonctionnement, accordées à diverses institutions genevoises oeuvrant en la matière, se sont élevées à 370 600 francs, ce outre les 80 000 francs accordés à la Fédération genevoise de coopération.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

Le 25 avril 2007.